

NACELLE DU CHARIOT ÉLÉVATEUR

Inspection réalisée par :

No. de référence de l'équipement :

Date :

Vérification avant d'entreprendre un travail en hauteur

OUI NON N/A

Conception de la nacelle conforme à la norme ANSI/ASME B56.1			
– Plancher anti-dérapant	☐	☐	☐
– Surface minimale de 45 cm X 45 cm par personne sur la plateforme	☐	☐	☐
– Protecteur pour prévenir l'accès aux éléments mobiles du chariot élévateur	☐	☐	☐
– Garde-corps solide d'une hauteur comprise entre 90 cm et 110 cm muni d'une lisse intermédiaire ainsi que d'une plinthe de 10 cm pour prévenir le risque de chute d'objets au sol	☐	☐	☐
– Accès à la nacelle par une ouverture à charnière ou à retrait (chaînes permises si sécuritaire)	☐	☐	☐
Dispositifs de fixation de la nacelle raccordés et solidement attachés au tablier ou aux fourches	☐	☐	☐
Tablier ou fourches supportant la nacelle fixés solidement pour éviter tout risque de bascule vers l'avant	☐	☐	☐
Poids combiné de la nacelle, de la charge et du travailleur ne dépasse pas la moitié de la charge utile indiquée sur la plaque signalétique du chariot élévateur	☐	☐	☐
Point d'attache prévu par le fabricant : absence de dommages, de fissures, etc.	☐	☐	☐
Périmètre de sécurité délimité pour signaler la zone des travaux en hauteur (ex. : cônes, rubans ou clôtures à neige)	☐	☐	☐
★ Chariot élévateur			
– repose sur une assise solide et à niveau	☐	☐	☐
– commandes de déplacement au point neutre	☐	☐	☐
– frein de stationnement appliqué avant de soulever la nacelle	☐	☐	☐
★ On porte un harnais de sécurité lié à un absorbeur d'énergie ¹	☐	☐	☐
★ On teste à vide la montée et la descente de la nacelle pour s'assurer du bon fonctionnement avant de débiter le travail	☐	☐	☐
★ On porte un casque de sécurité si le travail l'exige	☐	☐	☐
★ On soulève ou abaisse doucement la nacelle à la demande du travailleur	☐	☐	☐
★ On abaisse la nacelle au niveau du sol avant de déplacer le chariot pour ajuster la position du travailleur	☐	☐	☐

¹ Il est obligatoire de s'attacher lorsqu'on travaille en hauteur à partir de la nacelle d'un chariot élévateur (RSST, art. 261). Bien que le système de garde-corps d'une nacelle offre une certaine protection contre les chutes, la nature de certains travaux n'élimine pas le risque d'éjection ou de chute de la nacelle.

★ Ce pictogramme indique les actions ou les méthodes de travail à observer.

Références : ASME B56.1-1995, Norme de sécurité concernant les chariots élévateurs à petite levée et à grande levée.

CSA B335-04, Norme de sécurité pour les chariots élévateurs.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (art. 261, 347, 348 et 352)



Source : CNESST